Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213501232-20260320-DEL2026_04_002-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOVEN

SÉANCE DU 20/03/2026
DATE DE CONVOCATION : 16/03/2026
CONSEILLERS EN EXERCICE : 27 (quorum : 14)
PRÉSENTS : 24 **POUVOIRS :** 1

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Goven s'est réuni en séance d'installation du nouveau Conseil Municipal, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Loïc HERVOIR, Maire.

PRÉSENTS : HERVOIR Loïc, BERTHO Nathalie, PORCHET Denis, GOURMELEN Florence, TANGUY Mickaël, MONVOISIN Marie-Anne, LANCELOT Grégory, BOUTARD Elodie, LANGE Jean-Marie, MILLET Anne-Charlotte, KERIVEL Laurent, TRONCA RAFFRAY Géraldine, MASSON Anthony, DREAN Nathalie, COULIOU Pierrick, AUBREE Marie-Hélène, BARON Cyrille, PILLING Alexandra, SAVATON Julien, GROSSI Angélique, NICOLAS Yanis, HEMERY Fabienne, DAUDIN Mickaël, GALLIEN-GERARD Marielle.

POUVOIRS : JARI Bacha donne pouvoir à HEMERY Fabienne

ABSENTS : GAUBERT Fabrice, BERTRAND Aurélie

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie-Anne MONVOISIN

Politique locale
2026.04.002 FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Monsieur le Maire indique qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint, et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit huit adjoints au maire au maximum.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer à 8 le nombre d'adjoints au Maire.

Vu le CGCT, et notamment les articles L. 2122-1 et L. 2122-2,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide la création de 8 postes d'adjoint.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire,
Loïc HERVOIR

La secrétaire de séance,
Marie-Anne MONVOISIN